

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 30 juin 2021 à 16 h 30  
en visioconférence conformément à l'arrêté 2020-029 du ministre de la Santé et  
des Services sociaux en date du 26 avril 2020**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement  
M. Craig Sauvé, conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville  
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics  
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs  
M. Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 16 h 38.

10.01

---

**CA21 22 0206**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juin 2021**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 40.10 Retirer la résolution CA21 220152 visant à autoriser la construction d'un projet mixte sur le site composé des lots 1 853 735, 1 853 736, 1 853 743 et 2 160 122 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Peel, Ottawa et Murray (dossier 1204334011)

De retirer les items suivants de l'ordre du jour :

- 10.06 Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser le retrait d'un logement, pour l'immeuble portant les numéros civiques 549-551, rue Sainte-Madeleine
- 40.02 Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le retrait d'un logement pour l'immeuble portant les numéros civiques 549-551, rue Sainte-Madeleine (dossier 1218678013)

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

### 10.03 - Période de commentaires des élus

La conseillère Thiébaud aborde le point suivant:

Plan local de transition écologique

La conseillère Sigouin aborde le point suivant :

Aménagements artistiques dans Griffintown

10.03

---

### Période de questions et commentaires du public

À 16 h 44, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Richard Marenger	travaux sur la rue De Biencourt
Sylvie Gagnon	Infrastructures de télécommunications
Sophie Brunswig	droits de la personne en Chine
Ramiro Coloma	droits de la personne en Chine
Frédéric Bastarache-Ouelette	démolition du 1600, rue Wellington

La période de questions prend fin à 16 h 53.

10.04

---

### Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser le retrait d'un logement, pour l'immeuble portant les numéros civiques 468-470, rue Sainte-Madeleine (dossier en 40.01)

Un commentaire a été reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 15 au 29 juin 2021.

10.05

---

### Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser le retrait d'un logement, pour l'immeuble portant les numéros civiques 549-551, rue Sainte-Madeleine (dossier en 40.02)

Ce point a été retiré séance tenante.

10.06

---

### Période de commentaires du public - Demande d'usage conditionnel visant à autoriser le retrait d'un logement, pour l'immeuble portant les numéros civiques 5274-5278, rue Sainte-Marie (dossier en 40.03)

Un commentaire a été reçu dans le cadre de la consultation écrite tenue du 15 au 29 juin 2021.

10.07

---

### CA21 22 0207

**Approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil des arts de Montréal, dans le cadre du programme de soutien à un projet d'organisme ou collectif se terminant le 31 décembre 2022 (dossier 1218873004)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil des arts de Montréal dans le cadre du programme de soutien à un projet d'organisme ou collectif dans l'arrondissement du Sud-Ouest, se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1218873004

---

**CA21 22 0208**

**Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 8 200 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1219036006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 8 200 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projet	Montant
Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	Don accordé aux personnes sinistrées par l'incendie survenu aux HLM Angers le 11 avril 2021	500 \$
Maison de jeunes rAdoActif	Projet de camp de 3 jours (en plein air à Saint-Côme) pour 10 jeunes	1000 \$
Les Habitations Oasis de Pointe St-Charles inc.	Projet d'art mural relatif aux habitations Oasis	6000 \$
Fondation Santé Urbaine	Soutien l'activité Défi-Vélo 2021 visant à soutenir l'amélioration des soins et du bien-être des résidents et employés des 14 CHSLD du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	200 \$
Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec et vallée de l'Outaouais)	Soutien aux nombreux projets et activités organisées pour les jeunes du Sud-Ouest	500 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1219036006

---

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le maire Dorais, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0209**

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le retrait d'un logement pour l'immeuble portant les numéros civiques 468-470, rue Sainte-Madeleine (dossier 1218678012)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 juin 2021;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un usage conditionnel;

Considérant que la demande ne générera aucun impact négatif pour le voisinage;

Considérant que la demande respecte le Plan d'urbanisme.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le retrait d'un logement pour l'immeuble portant les numéros civiques 468-470, rue Sainte-Madeleine, et ce, malgré l'article 151.0.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.01 1218678012

---

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le retrait d'un logement pour l'immeuble portant les numéros civiques 549-551, rue Sainte-Madeleine (dossier 1218678013)**

Ce dossier a été retiré séance tenante.

40.02

---

**CA21 22 0210**

**Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le retrait d'un logement pour l'immeuble portant les numéros civiques 5274-5278, rue Sainte-Marie (dossier 1218678010)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 juin 2021;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un usage conditionnel;

Considérant que la demande ne générera aucun impact négatif pour le voisinage;

Considérant que la demande respecte le Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le retrait d'un logement pour l'immeuble portant les numéros civiques 5274-5278, rue Sainte-Marie, et ce, malgré l'article 151.0.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1218678010

---

**CA21 22 0211**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant le retrait de deux logements pour le bâtiment situé au numéro civique 165-169, rue Butternut (dossier 1218678014)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2021;

Considérant la compatibilité avec le milieu environnant;

Considérant le respect au Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant le retrait de deux logements pour le bâtiment situé au numéro civique 165-169, rue Butternut, aux conditions suivantes :

- Que soit conservé l'escalier avant;
- Que la superficie totale de plancher du logement ne peut être supérieure à 170 mètres carrés.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

**Vote contre:** Sophie Thiébaud

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

40.04 1218678014

---

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.09 de l'ordre du jour.

#### **CA21 22 0212**

**Édicter en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale permanente sur le bâtiment situé au 550, avenue Atwater (dossier 1217605002)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

#### **ET RÉSOLU :**

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur la fondation du mur latéral gauche et du mur de façade de l'immeuble situé au 550, avenue Atwater, dans le but de contrer la prolifération des graffitis et de contribuer à l'embellissement des rues de quartier.

D'exiger une protection contre les graffitis sur les murales.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

40.05 1217605002

#### **CA21 22 0213**

**Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale permanente sur le bâtiment situé au 552, avenue Greene (dossier 1217605003)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

#### **ET RÉSOLU :**

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur une section du mur de la façade, donnant sur le croisement de l'avenue Greene et de la rue Workman, de l'immeuble situé au 552, avenue Greene dans le but de contrer la prolifération des graffitis et de contribuer à l'embellissement des rues de quartier.

D'exiger une protection contre les graffitis sur les murales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1217605003

---

**CA21 22 0214**

**Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation d'une murale permanente sur la dépendance d'un bâtiment situé au 6520 rue Mazarin (dossier 1217605001).**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur le mur latérale gauche, donnant sur la ruelle, de la dépendance de l'immeuble situé au 6520, rue Mazarin dans le but de contrer la prolifération des graffitis et de contribuer à l'embellissement des ruelles de quartier.

D'exiger une protection contre les graffitis sur les murales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1217605001

---

**CA21 22 0215**

**Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant le bruit lors de la livraison et de l'installation de matériaux de façade au 220, rue Peel (dossier 1213172001)**

Attendu qu'en vertu de l'article 20.1, du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

Considérant que l'exécution de ces travaux permettra d'assurer la sécurité et le respect des échéanciers de réalisation des travaux;

Considérant que l'exécution de ces travaux permettra de diminuer l'échéancier de deux projets majeurs dans le quartier Griffintown;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux associés à la livraison et d'installation de matériaux de la façade à l'aide d'une grue au 220, rue Peel, à l'extérieur des plages autorisées pour la période du 12 au 16 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1213172001

---

**CA21 22 0216**

**Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics (dossier 1216748005)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) et le Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531

(1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)), les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Cinéma sous les étoiles	Parc Saint-Gabriel	25 août et 1 <sup>er</sup> septembre 2021, de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : annulé
Micro-Placette F-MR	Parc des Éclusiers	25 juillet 2021, de 12 h à 20 h En cas d'intempéries : annulé
Micro-Placette F-MR	Square Saint-Patrick	1 <sup>er</sup> août 2021, de 12 h à 20 h En cas d'intempéries : annulé
Consultation publique sur le développement du Secteur Saint-Ferdinand	Parc Louis-Cyr	18 juillet 2021, de 13 h à 16 h 18 août 2021, de 10 h à 13 h En cas d'intempéries : annulé
OSM CSAI	Parc Campbell-Ouest	23 juillet 2021, de 15 h 15 à 17 h En cas d'intempéries : annulé
Black and blue matters	Parc Vinet	28 et 29 juillet 2021, de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : annulé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1216748005

---

#### CA21 22 0217

**Retirer la résolution CA21 220152 visant à autoriser la construction d'un projet mixte sur le site composé des lots 1 853 735, 1 853 736, 1 853 743 et 2 160 122 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Peel, Ottawa et Murray (dossier 1204334011)**

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique écrite tenue du 7 au 21 janvier 2021;

Considérant les demandes de registres effectuées pour les dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par

Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer la résolution CA21 220152 visant à autoriser la construction d'un projet mixte sur le site composé des lots 1 853 735, 1 853 736, 1 853 743 et 2 160 122 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Peel, Ottawa et Murray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1204334011

---

#### CA21 22 0218

**Nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1217279010)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Benoit Glorieux, directeur des services administratifs, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, à compter du 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1217279010

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 17 h 24, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021.

---

Initiales Daphné Claude